

## SÉANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt et un mars à huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le seize mars 2026 par M. CURUTCHARRY, Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CURUTCHARRY Antton, Maire

**Étaient présents :** Mme AIRE Paxkalin, M. ALFARO Gexan, M. BIBES Jean Paul, Mme BIDART Leire, M. CHERBERO Betti, M. CLAUZEL Sébastien, Mme CROUSPEYRE Cécile, M. CURUTCHARRY Antton, M. ETCHEVERRIA Pantxo, Mme ETCHEVERRY Odile, Mme EZCURRA Gemma, Mme GOUFFRANT Sylvie, M. ITHURBURUA Daniel, M. LANDACHOCO Philippe, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MORTALENA Elisabeth, Mme OÇAFRAIN Diane, M. OÇAFRAIN Jean Paul

**Procuration(s) :**

**Était excusé :**

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BIBES Jean Paul

Date convocation : 16 mars 2026 - Date d'affichage : 16 mars 2026

### OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA MSA- NOMENCLATURE 7.5

M. le Maire expose que l'ancienne trésorerie est en cours de réhabilitation en logements pour saisonniers.

Il informe le conseil, qu'à l'issue des travaux, l'agencement et l'ameublement des logements et parties communes devra être effectué.

Dans ce cadre, il propose de solliciter la MSA afin d'obtenir une subvention, pour financer l'agencement et l'ameublement des logements.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- ❖ **DÉCIDE** de présenter une demande de subvention d'un montant de **20 000 €** relative au financement du mobilier de ces logements destinés à des saisonniers
- ❖ **CHARGE** M. le Maire de toutes les formalités nécessaires

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

  
  
**Antton CURUTCHARRY**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

POUR : 19

CONTRE : /

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 30/03/2026

Et après transmission en sous-préfecture le 30/03/2026